



La Cité 3R, le nouveau projet structurant d'IPC pour répondre aux enjeux des nouvelles REP.

Toutes les entreprises qui travaillent dans les plastiques ou utilisant des pièces plastiques doivent progresser sur la question de l'économie circulaire. C'est vital pour elles, et la dimension des enjeux consiste à aller vite! Le projet Cité 3R créé par IPC, le Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites, a pour objectif d'accompagner les industriels sur les questions liées à la mise en place des nouvelles REP qui vont couvrir un grand nombre de produits en plastiques.

L'objectif est de mettre les industriels dans les meilleures dispositions possibles pour les aider à répondre aux enjeux des nouvelles REP (responsabilités élargies des producteurs) qui vont être mise en place à partir de 2022 dans le secteur du bâtiment, du sport et loisirs, du jouet, du bricolage et du jardin, soit un grand nombre de produits plastiques concernés par cette évolution codifiée dans l'article L. 541-10 du code de l'environnement.

La Responsabilité Elargie du Producteur repose sur le principe que les producteurs sont responsables des produits qu'ils mettent sur le marché, et ce jusqu'à leur fin de vie. En découle l'obligation pour eux d'assurer la collecte et le traitement de leurs produits devenus déchets. Cela nécessite d'avoir une réflexion plus globale sur les notions d'écoconception des produits, de recyclabilité opérationnelle, d'intégration de matières plastiques recyclées, de réparabilité, de réemploi et de réduction de matière pour que les produits mis sur le marché répondent parfaitement aux exigences des nouvelles REP.

Ces différents thèmes seront abordés de manière collective avec les différents acteurs de la profession et plus particulièrement avec les acteurs du recyclage, du tri, et des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) spécialistes de l'économie circulaire comme TRIVEO. Ces structures ont une très bonne connaissance de la gestion de la fin de vie des objets et de leur revalorisation.

Dans ce contexte de mise en place de nouvelles REP, le concept fondateur du projet est de mettre les plasturgistes au centre de leurs écosystèmes, à savoir les autres acteurs industriels, les acteurs du recyclage, les acteurs de la collecte, les clients, les éco-organismes, les pouvoirs publics et les citoyens. La finalité étant que les plasturgistes puissent apporter les meilleures réponses possibles aux nouveaux enjeux environnementaux qui vont se présenter à eux à partir de 2022.

Voici les grandes particularités du projet Cité 3R :

- **Création d'un comité du Recyclage** pour chaque nouvelle REP. L'objectif étant de définir les notions de recyclabilité d'un produit, ses règles d'écoconception et notamment l'évaluation de son analyse du cycle de vie ;
- **Création d'un comité de la Réduction et du Réemploi** pour chaque nouvelle REP. Les objectifs sont de réduire la consommation de matière plastique dans la fabrication des objets et de favoriser la réutilisation des objets en plastiques ;
- **Certification avec le LNE** pour accompagner les industriels dans la justification des actions qu'ils mènent en faveur de l'environnement. Par exemple, le déploiement de la certification en lien avec l'intégration de matières plastiques recyclées dans les produits et l'usage des plastiques dans nos produits du quotidien ;
- **Formalisation d'un plateau technique** : la formalisation de ce plateau technique repose en partie sur la plateforme DIS 30, un programme soutenu financièrement par la région Auvergne Rhône-Alpes et le fonds européen FEDER (4 M d'euros d'investissement) et sur les plateformes technologiques d'Alençon, de Clermont-Ferrand et d'Oyonnax. Chaque plateforme dispose de ressources humaines dédiées et de moyens technologiques industriels (ligne de recyclage, formulation de matières, analyses laboratoires...) ;
- **Renforcement de la connaissance en termes de sécurité et d'innocuité des plastiques** : étude des micro plastiques, évaluation des perturbateurs endocriniens, contrôle qualité des matières plastiques recyclées, identification des substances non-ajoutées intentionnellement...
- **Développement de territoires d'expérimentation** en créant des liens de proximité avec les collectivités sur tout le territoire national afin de favoriser le traitement des déchets plastiques à partir de solutions pratiques.

La Cité 3R en quelques chiffres clés :

- IPC engage un budget de 2 M d'euros sur 2 ans. Les industriels du Conseil d'Administration d'IPC ont validé un abondement de 500 Keuros financés par la taxe affectée. D'autres financements viendront en complément pour finaliser le budget.
- 5 personnes sont spécifiquement recrutées pour ce projet.

A propos d'IPC :

IPC est le Centre Technique Industriel dont s'est dotée la profession pour catalyser l'innovation plastique et composite en France.

IPC accompagne toutes les entreprises, notamment les TPE et PME. Son réseau d'experts est présent sur tout le territoire et travaille étroitement avec les acteurs technologiques et scientifiques français et européens, ce qui lui permet d'accompagner et de répondre aux entreprises sur des questions R&D, innovation, transfert de technologies et de compétences, et ce, quel que soit le procédé utilisé.

IPC développe d'importants moyens avec 3 plateformes d'expertise dédiées au transfert de technologies pour répondre aux enjeux majeurs de la profession. Elles accompagnent désormais les entreprises en fournissant un support R&D : DIS 30 pour l'économie circulaire, Printer pour l'industrie du futur et l'impression 3D, et HYPROD 2 pour les produits à haute valeur ajoutée.

Les équipes d'IPC accompagnent les industriels pour concrétiser l'innovation : étude, établissement de protocole, faisabilité, ou transfert technologique...

Pour toute information : www.ct-ipc.com

Contact:

Yves SCHMITT

Directeur du Service Relations Clients

Tel : 06 13 34 64 68

email : yves.schmitt@ct-ipc.com